Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_144-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_144

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme FORESTIER Anne, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_144-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-144) LOTISSEMENT COMMUNAL « COUAPICHETTE » – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS LIBRES

Rapporteur : Pour le Maire empêché, Mme Yolande GIROUX, 1° adjointe

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Divers

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération prise au cours de cette même séance approuvant le cahier des charges de vente des terrains et le règlement d'attribution des lots, n°25-143,
VU le Permis d'Aménager n° PA 035 085 22 A 0005 délivré le 24 janvier 2023,
VU le bilan financier prévisionnel du lotissement,
VU l'avis de France Domaine statuant sur l'évaluation du bien,
VU l'avis de la commission Finances réunie le 1er décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de statuer sur le prix de vente des lots à bâtir du lotissement « Couapichette »,
CONSIDERANT que le prix proposé par la commission se situe dans la marge d'appréciation de l'estimation domaniale,
CONSIDERANT que cette décision de la commune est en cohérence avec les objectifs de la collectivité,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la commercialisation des 11 terrains à bâtir du lotissement « Couapichette »,
- **DE FIXER** le prix de vente desdits lots à 140,00 €TTC le mètre carré,
- **DE PRECISER** que le régime de taxes appliquées est celui de la TVA à la marge :

SURFACES	
Emprise du lotissement en m2	4 213
PRIX D'ACHAT	
Coût acquisition de terrains emprise totale	73 118,15 €
Prix d'achat au m² sur emprise totale du lotissement	17,36 €
PRIX DE VENTE TTC	**140.00 €**
Marge TTC	122,64 €
Marge imposable	102,20 €
TVA due sur la marge	20,44 €
Prix de vente HT	119,56 €
Taux TVA sur marge	17,10 %

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_144-DE

- **DE PRECISER** que les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX